



BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – MAINTENANCE

IMMOBILIER

Conditions de financement BOA



Avec BTM-IMMO, devenez propriétaire en toute confiance!

01 BP 1780 OUAGADOUGOU 01

CEL : (226) 70 80 71 71 / 79 80 71 71

TELECOPIE : (226) 50 37 40 26

SITE WEB : www.btm-immo.com

E-MAIL : info@btm-immo.com



Conditions du financement BOA

Chaque prospect, intéressé, devra matérialiser sa souscription en remplissant une fiche de souscription qu'il remettra à BTM IMMOBILIER pour transmission à la Banque ou à son Chargé de clientèle qui initie le dossier de crédit. Le financement est donc individuel.



A- Documents à apporter en banque pour les clients de la BOA

- Une copie du bulletin de salaire
- Une copie du contrat pour ceux relevant des sociétés privées

Autres informations

Age : les bénéficiaires devront être âgés de **soixante (60) ans maximum** au terme du remboursement du crédit sollicité.

Frais de dossier : ils seront de **un pour cent (1%)** du montant du prêt avec un maximum de perception de **cinq cent mille (500.000) francs CFA**.

Taux d'intérêt applicable au prêt : il est fixé à **sept pour cent (7%)**.

Différé : les remboursements seront assortis d'un différé de **six (06) mois**.

Durée : maximum de chaque prêt est de **vingt (20) ans**.

Quotité la quotité maximum sera de **cinquante pour cent (50%)** du salaire sans excéder les plafonds fixés par la loi pour chaque niveau de salaire.

Assiette du financement : elle inclura le prix d'acquisition, les frais notariés, les frais du crédit, les frais de mutation au nom du bénéficiaire du crédit.

Sûreté : Pour sûreté et remboursement de toutes les sommes dues en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires, les bénéficiaires du crédit s'engagent à fournir :

- Une domiciliation irrévocable de salaire durant toute la durée du prêt sur les comptes indiqués dans les livres de la Banque.
- Une assurance vie et une assurance habitation.
- Une hypothèque ferme de premier rang sur le bien à acquérir ou à construire.

B- Documents à apporter en banque pour les non clients de la BOA

Le non client est donc invité à se rendre à la BOA avec

- une copie de son bulletin de salaire
- une copie de son acte de naissance
- une copie de sa Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) ou de son passeport en cours de validité

En cas d'engagement existant avec une autre banque

- l'encours restant dû sur son crédit actuel : un rachat de leur encours auprès de leur banquier actuel est possible.
- Pas d'apport obligatoire pour les salariés

NB : Pas d'exclusion faite au non clients.